

Université Paris Nanterre	Poste n° : 836 Langue anglaise et communication professionnelle - LEA
Corps :	Maître de conférences
Section 1 :	11
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil : (100 caractères maximum) <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Langue anglaise et communication professionnelle - LEA
Job profile : (en anglais, 300 caractères max) Rubrique obligatoire	The associate professor will primarily teach English grammar, written and oral communication, and Business English to undergraduate students of LEA. He or she will join one of the research groups in English linguistics at the Centre for Anglophone Studies.
Research fields : (cf. nomenclature) Rubrique obligatoire	English linguistics - English for special purposes
Mots-clés : (cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)	Anglais - linguistique - communication professionnelle - monde des affaires - LEA

Enseignement	
Composante :	UFR de Langues et Cultures étrangères (LCE)
Référence composante :	Directrice de l'UFR LCE Danièle Kahn-Paycha dpaycha@parisnanterre.fr

Profil détaillé :	Le-la MCF de linguistique anglaise recruté-e devra pouvoir assurer des enseignements de langue anglaise dispensés aux étudiant.e.s de la mention LEA. Il-elle interviendra prioritairement au niveau licence dans les enseignements suivants : • grammaire anglaise ; • pratique de la langue anglaise à l'écrit et à l'oral ; • communication professionnelle en anglais ; • anglais des affaires. Il-elle pourra aussi être amené-e à prendre en charge des enseignements de traduction (thème/version). Une connaissance du monde des affaires et de la culture économique des pays anglophones est souhaitée. Selon les besoins, la personne recrutée pourrait aussi être amenée à assurer des enseignements de communication professionnelle ou de traduction spécialisée dans le Master LEA M2i. Les dossiers à dominante civilisation du monde anglophone pourront être examinés en fonction de l'expérience du ou de la candidate.
--------------------------	---

Département d'enseignement :	Département de langues étrangères appliquées (LEA)
Équipe pédagogique :	LEA anglais
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Allison Taillot et Dalila Lehmann Chine 01 40 97 76 75 direction_lea@liste.parisnanterre.fr
URL du département :	http://lea.parisnanterre.fr

Recherche	
Laboratoire 1 : (préciser le n° de l'unité de recherche)	EA370 - Centre de recherches anglophones (CREA)
Laboratoire 2 :	

Profil détaillé :	Au sein du laboratoire CREA, le·la MCF recruté·e intégrera le groupe Discours et Pratiques du Discours: Recherches en Anglais Contemporain, où il s'agira de développer notamment de développer des projets en lien avec les pratiques discursives professionnelles, et/ou le Groupe de Recherche Multimodale sur le Langage et ses Interfaces à Nanterre (GReMLIN), dont les travaux portent sur l'étude des interfaces du langage (syntaxe, sémantique, pragmatique, phonétique/phonologie, geste) dans des corpus variés (écrits, oraux, corpus d'apprenants, etc.).
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Françoise Kral et Yan Brailowsky f.kral@parisnanterre.fr ybrailow@parisnanterre.fr
URL du labo :	https://crea.parisnanterre.fr/
Descriptif du labo :	Le Centre de Recherches Anglophones (CREA) poursuit, depuis sa création en 1992, un projet de recherche sur le monde anglophone, envisagé comme aire linguistique et culturelle. Son projet s'organise autour des objets constitutifs du champ des études anglaises et américaines : littératures, histoires et cultures, langues et langage, arts, dynamiques politiques et sociales contemporaines. La recherche porte sur les manifestations actuelles et le devenir de l'aire anglophone, ainsi que sur les différentes étapes de son histoire du XVI^e siècle au XXI^e siècle. Des descriptifs détaillés des activités de chacun des groupes sont disponibles sur le site web de l'unité de recherche. Le CREA entend à la fois offrir une recherche de qualité sur différents aspects spécifiques des groupes qui le constituent et encourager le développement de projets transversaux.

Description des activités complémentaires :	La personne recrutée aura une très bonne connaissance des universités françaises et sera amenée à s'impliquer très activement dans des responsabilités collectives du Département LEA et du CREA au sein de l'UFR LCE (coordination de langue, responsabilité d'une mention de la formation, direction du département LEA, etc.) et au niveau de l'établissement.
--	---

Moyens	
Moyens matériels :	Bureau et équipement informatique partagés
Moyens humains :	
Moyens financiers :	Dotation recherche individuelle en fonction des moyens alloués à l'Unité de Recherche

Autres moyens :	
------------------------	--

Autres informations	
Compétences particulières requises :	Le·la candidat·e sera amené·e à participer à la formation à distance : il est donc souhaitable qu'il·elle maîtrise la plateforme CoursEnLigne (Moodle) et plus largement les nouvelles technologies.

Audition des candidats	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIÈRE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, <u>ou</u>, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. <u>ou</u> si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 ⁽¹⁾ et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret ⁽²⁾, le diplôme et le rapport de soutenance,</i> OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document; ➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur. (1) <u>L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</u> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique; 4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. (2) <u>L'Article 40-2-1</u> <i>Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences.</i> <i>Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.



Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.